

**ARRETE RELATIF AUX LIEUX DE VOTE PHYSIQUES DANS LE CADRE DU SCRUTIN
INSTITUE POUR L'ELECTION AUX CONSEILS DES GRADUATE SCHOOLS DE
L'UNIVERSITE PARIS SACLAY ET AU CONSEIL DE L'ECOLE UNIVERSITAIRE DE
PREMIER CYCLE PARIS-SACLAY**

—

La Présidente de l'Université Paris-Saclay

- Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-1 et suivants, L.719-1 et suivants, L.953-2, R.712-1 à R.712-8 et D.719-1 à D.719-40, dans sa version issue des modifications introduites par le décret n°2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou à la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- Vu le décret n° 2019-1131 du 5 novembre 2019 portant création de l'université Paris-Saclay et approbation de ses statuts ;
- Vu les statuts de l'Université Paris-Saclay ;
- Vu le règlement intérieur de l'Université Paris-Saclay, adopté par le conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay le 13 octobre 2020 ;
- Vu les règlements intérieurs des graduate schools adoptés par le conseil d'administration de l'Université le 6 juillet 2020 ;
- Vu le règlement intérieur de l'Ecole universitaire de premier cycle Paris-Saclay adopté par le conseil d'administration de l'Université le 6 juillet 2020 ;
- Vu l'avis du comité technique en date du 5 novembre 2020 ;
- Vu l'avis du comité électoral consultatif en date du 5 novembre 2020 ;
- Vu la décision de la présidente de l'université en date du 18 novembre 2020 portant organisation des élections des représentants des personnels et des usagers aux conseils des graduate schools de l'Université Paris-Saclay et au conseil de l'école universitaire de premier cycle Paris-Saclay
- Vu l'arrêté de la présidente de l'Université en date du 18 novembre 2020 portant modalités techniques d'organisation du vote électronique en vue des scrutins institués pour l'élection des représentants des personnels et des usagers au conseil de l'école universitaire de premier cycle Paris-Saclay, et aux conseils des graduate schools de l'Université Paris-Saclay ;
- Vu l'avis du comité électoral consultatif en date du 7 janvier 2021

Considérant que dans le cadre d'un scrutin électronique, il incombe à l'Université de mettre à disposition des électeurs qui n'en disposeraient pas le matériel de vote nécessaire ;

Considérant que, conformément aux textes susvisés et notamment à l'arrêté en date du 18 novembre 2020, la présidente arrête la liste des lieux de vote physiques institués pour les scrutins visés en objet après consultation du comité électoral consultatif ;

ARRETE

Article unique : les lieux de vote physiques sont définis conformément au tableau ci-dessous :

Etablissements	Lieux retenus
Université Paris-Saclay	IUT de Cachan Bibliothèques de l'IUT
	IUT d'Orsay Salle n°E014, au rez-de-chaussée
	IUT de Sceaux Bibliothèque de l'IUT, niveau 2
	UFR – Faculté de Droit, Économie et Gestion Bureau 405, 4 ^{ème} étage du Bâtiment A
	UFR – Faculté de Médecine Salle Monod
	UFR – Faculté de Pharmacie Salle AH 120, située au bâtiment A
	UFR – Faculté des STAPS Mezzanine du bâtiment 335
	UFR – Faculté des Sciences Bâtiment 336 Bâtiment 625 Bâtiment 301
	Polytech Paris-Saclay Salles situées au bâtiment 620, Aile B, 1 ^{er} étage
	Direction des Bibliothèques, de l'Information et de la Science Ouverte BU Orsay - bâtiment 407 rue du Doyen Poitou, Orsay BU Sceaux - bâtiment G, 54 Boulevard Desgranges, Sceaux BU Kremlin-Bicêtre - niveau 3, 63 rue Gabriel Péri, Le Kremlin-Bicêtre BU Châtenay-Malabry, 5 rue Jean-Baptiste Clément, Châtenay-Malabry
	BU Saint-Quentin

Université de Versailles Saint- Quentin-en-Yvelines	45 Boulevard Vauban, Guyancourt
	BU Versailles Campus des Sciences 45 Avenue des États-Unis, Versailles
	BU Vélizy Pôle universitaire scientifique et technologique (IUT-ITSY). Bâtiment Saint Exupéry, 1 ^{er} étage, 10-12 avenue de l'Europe, Vélizy
	BU Rambouillet Pôle universitaire scientifique et technologique (IUT-ISTY) 19 Allée des Vignes, Rambouillet
	BU Mantes Pôle universitaire scientifique et technologique (IUT-ISTY) 7 rue Jean Hoët, Mantes-la-Jolie
	BU Boulogne Hôpital Ambroise Paré – Rez-de-chaussée bas 9, avenue Charles de Gaulle, Boulogne
Université d'Évry Val- d'Essonne	Bâtiment Maupertuis - Pour les personnels : salle 01N10 - Pour les usagers : salle 01N11
École normale supérieure Paris-Saclay	Bâtiment Sud-Est Salle 0B76
AgroParisTech	Site de Paris Claude-Bernard Bureau face à la salle 43, 3 ^{ème} étage, aile Arbalète
	Site de Paris Maine Salle A302
	Site de Massy Salle A104
	Site de Grignon Bureau gestion de centre (local copieur), bâtiment Grand H
CentraleSupélec	Bibliothèque, au bâtiment Eiffel
	Site Saclay

CEA	Salle 16, bâtiment 523
	Site Fontenay-aux-Roses Salle 412, bâtiment 56
	Site Évry Salle 0416, bâtiment G2
	Site Bruyères-le-Châtel Bâtiment dédié à la restauration collective
ONERA	Site de Palaiseau Salle précisée sur place par voie d'affichage
IOGS	Médiathèque 2 avenue Augustin Fresnel, Palaiseau
INRIA	Bâtiment Alan Turing Salle précisée sur place par voie d'affichage
INRAE	Site Le Moulon Kiosque 0320-GQE Bâtiment J, 1 ^{er} étage
	Site Gif-sur-Yvette Kiosque 1403-PS2 Bâtiment 630 – Salle 2.65
	Site Évry Kiosque 1279-EPGV Bureau S302
	Site Ivry Kiosque 1005-USGM RDC – Bureau n°8
	Site Versailles Kiosque 0247 – SDAR Bâtiment 8 – Salle 3
	Site Grignon Bibliothèque Bâtiment EGER
	Site Rue Claude Bernard Kiosque 1048- SAD APT 2 ^{ème} étage, Aile Claude Bernard, locaux du SAD
	Site Massy Kiosque 0782 – SAYFOO Salle A114

	Site Jouy-en-Josas Kiosque DRH Bâtiment ERIST
	Site Antony Kiosque DRH Bâtiment Condorcet
IHES	IHES

Fait à Saint-Aubin le 8 janvier 2021

La Présidente de l'Université

Pr Sylvie Retailleau

